

REPULSIF SERPENT

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Fiche de novembre 2015, révision 1

1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ :

1.1. Identification de produit :

REPULSIF SERPENT.

UFI : P5V4-XC4E-3X80-H7RG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Répulsif serpents.

Les autres utilisations sont déconseillées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

EDIALUX FRANCE

ZA MACON EST

01750 REPLONGES

Tel : 03.85.31.89.10

Fax : 03.85.31.89.11

mail : info@edialux.fr

Horaires : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h (sauf week-end et jours fériés)

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

- Numéro d'urgence 18

- Centre antipoison – Tél : 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1. Classification du mélange :

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses.

Si la classification est incomplète, se référer à la section 16 pour consulter le texte complet. Les effets indésirables seront décrits dans les sections 9,10 et 12.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Pictogrammes de danger :

Aucun selon les règlements et directives (CE) n°1907/2006 – 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

Mention d'avertissement :

Aucune selon les règlements et directives (CE) n°1907/2006 – 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

Mention de danger :

Aucune selon les règlements (CE) n°1907/2006 – 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

Informations complémentaires :

EUH208 Contient du GERANIOL. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers :

Aucun.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

3.1. Substances :

EXXSOL D60

- N° CE: 918-481-9

- Conc. (% pds) : $5 < C \leq 10$

- SGH :

*SGH08 – Danger pour la santé – Tox.asp. 1 - H304

GERANIOL

- N° CE: 203-377-1 - N° CAS: 106-24-1

- Conc. (% pds) : $0 < C \leq 1$

- SGH :

*SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315

*SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

- Tox. aq. chron. 4 - H413

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS :

4.1. Description des premiers secours :

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec les yeux : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau.

Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

Ingestion : Données non disponibles. Avis aux médecins.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Indications générales : En cas de doute ou de symptômes persistants, consulter un médecin et lui donner la notice d'informations fournie avec cette fiche de données techniques. En cas d'accident, les premiers secours doivent être apportés par un personnel qualifié afin d'éviter toutes complications ultérieures.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1. Moyens d'extinction :

Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Voir section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter la contamination des eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Balayer ou enlever à la pelle sans créer de poussière, comme ordure normale.

6.4. Référence à d'autres sections :

Si nécessaire, consulter les sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Observer les réglementations de la protection du travail. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Utiliser du verre comme emballage/conteneur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Le mélange est utilisé en tant que répulsif serpent.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE :

Il s'agit d'un répulsif ; le produit n'a pas été conçu pour une utilisation continue dans des lieux de travail, mais uniquement en cas de nécessité: infestations parasitaires

8.1. Paramètres de contrôle :

Non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection des voies respiratoires :

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protection des mains :

Gants en caoutchouc.

Protection de la peau et du corps :

Blouse de laboratoire.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

A	ASPECT	Granulés de couleur marron
B	ODEUR	CARACTÉRISTIQUE
C	SEUIL OLFACTIF	NON DISPONIBLE
D	PH	NON APPLICABLE
E	POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION:	NON APPLICABLE
F	POINT D'ÉBULLITION INITIAL	NON APPLICABLE
G	POINT D'ÉCLAIR	NON APPLICABLE
H	TAUX D'ÉVAPORATION	NON APPLICABLE
I	INFLAMMABILITÉ (solide, gaz)	NON APPLICABLE
J	LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU LIMITES D'EXPLOSIVITÉ	NON APPLICABLE
K	PRESSION DE VAPEUR	NON APPLICABLE
L	DENSITÉ DE VAPEUR	NON APPLICABLE
M	DENSITÉ RELATIVE	NON APPLICABLE
N	SOLUBILITÉ	INSOLUBLE
O	COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU	NON APPLICABLE
P	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ	NON APPLICABLE
Q	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	NON APPLICABLE
R	VISCOSITÉ	NON APPLICABLE
S	PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	NON APPLICABLE
T	PROPRIÉTÉS COMBURANTES	NON APPLICABLE

9.2. Autres informations :

Hydrosolubilité : insoluble.

Liposolubilité : insoluble.

Solubilité aux solvants : insoluble.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

10.1. Réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune sous utilisation normale.

10.2. Matières incompatibles :

Aucune.

10.3. Produits de décompositions dangereux :

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

A des concentrations élevées.

11.2. Toxicité aiguë :

11.2.1. Inhalation : Ne pas respirer les vapeurs.

11.2.2. Contact avec la peau : Irritation de la peau.

11.2.3. Contact avec les yeux : Irritation des yeux.

11.2.3. Ingestion : DL50/orale/rat => 60g/kg

Autres informations :

AUCUN(E)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

12.1 Toxicité :

Le produit ne peut se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bio-accumulation :

Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ne contient pas de composés classés PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes : L'évaluation des dangers ci-dessus est basée sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets :

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.

13.2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Utiliser uniquement des récipients originaux pour transporter le mélange.

14.1. Numéro ONU :

Non applicable (N.A.).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

Données non disponibles (N.D.).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Transport ferroviaire et routier ADR/RID:	N.D.
Transport maritime IMDG:	N.D.
Transport aérien IATA:	N.D.

14.4. Groupe d'emballage :

Transport ferroviaire et routier ADR/RID:	N.D.
Transport maritime IMDG:	N.D.
Transport aérien IATA:	N.D.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Transport ferroviaire et routier ADR/RID:	N.A.
Transport maritime IMDG:	N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

N.A.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

15.1. Réglementation/législation particulière au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Directive 67/548/CE (classification, emballage et étiquetage de substances dangereuses) et amendements ;

Directive 99/45/CE (classification, emballage et étiquetage de mélanges dangereux) et amendements ;

Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH);

Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP);

Réglementation n° 790/2009/CE (avec amendements, pour l'amélioration scientifique et technique, ATP des réglementations n° 1272/2008/CE) ;

Directive 453/2010/CE ;

Directive 98/24/CE (protection de sécurité et de santé des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Texte complet des phrases H au point 3 :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H413 Peut entraîner des effets à long terme pour les organismes aquatiques.

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et les réglementations en matière d'étiquetage les plus récentes. Ne pas utiliser le mélange pour une autre utilisation que celle décrite dans la section 1 sans accord écrit préalable.